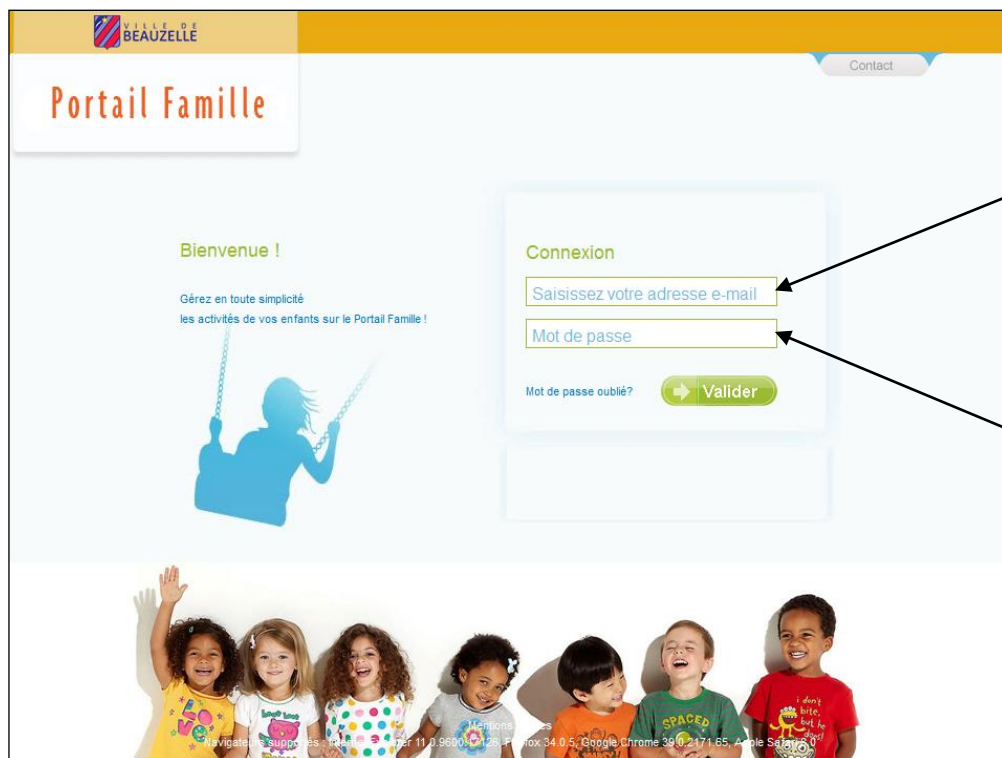


CONNEXION AU PORTAIL FAMILLE

Pour accéder au site, rendez-vous sur la page d'accueil de la ville : www.beauzelle.fr

Puis connectez-vous à l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe, qui vous ont été transmis par courrier.



Saisie de votre identifiant (mail fourni dans le Dossier Unique d'Inscription)

Saisie de votre mot de passe (reçu par mail, à personnaliser dès la première connexion si vous le souhaitez)

Après avoir saisi votre identifiant et votre mot de passe, il vous suffit de cliquer sur « valider » pour entrer sur votre espace dédié.

Lors de votre première connexion, vous devez prendre connaissance de la charte d'utilisation du portail et la valider.

Nous vous invitons à personnaliser votre mot de passe lors de la première visite sur le portail.

Besoin d'aide ?

Vous trouverez sur votre espace un manuel d'utilisation du portail famille afin de vous guider dans vos démarches : réservations, paiements....

L'onglet « Contact » vous permet de poser vos questions.

Vous avez oublié votre mot de passe ?

Il vous suffit de cliquer sur « Mot de passe oublié », pour recevoir celui-ci par email automatique.

MODALITES DE RESERVATION ET DE PAIEMENT

La réservation des repas, l'ALAE du soir et les mercredis après-midi se font via Internet par le biais du Portail Famille.

La facture mensuelle, regroupant les activités consommées, vous sera adressée en début de mois suivant et sera payable en ligne.

ALAE matin	Aucune inscription n'est requise
RESTAURATION	Depuis le Portail Famille, au plus tard l'avant-veille à minuit Absence de réservation, prix du repas majoré d'un 1 euro Tout repas réservé et non modifié est dû.
ALAE soir	Depuis le Portail Famille, au plus tard l'avant-veille à minuit Absence de réservation, prix du forfait majoré de 20 centimes d'euros Tout retard au delà de 18h30 sera assorti d'une pénalité de 20 euros par famille. Toute période d'ALAE réservée et non modifiée est due.
MERCREDIS APRES-MIDI	Depuis le Portail Famille, jusqu'au mercredi précédent Absence de réservation, le double de la prestation sera appliquée Tout retard au delà de 18h30 sera assorti d'une pénalité de 20 euros par famille. Tout mercredi après-midi réservé et non modifié est dû.
VACANCES SCOLAIRES	Les inscriptions se déroulent au secrétariat du centre de loisirs accompagné du règlement (selon les revenus), environ 3 semaines avant chaque vacances. Tout retard au delà de 18h30 sera assorti d'une pénalité de 20 euros par famille.